

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00601
Numéro SIREN : 443 556 253
Nom ou dénomination : A2PV FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2022 sous le numéro de dépôt 8566

A2PV FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 62 000 euros
Siège social : 78 Rue Gabriel Péri,
54110 DOMBASLE SUR MEURTHE
443 556 253 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 1^{er} novembre,
A 14 h 00,

Les associés de la société A2PV FINANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 78 Rue Gabriel Péri 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe VAUTRIN, en sa qualité de Président de la société SOVAL, Présidente de la Société.

Madame Anne Pascale VAUTRIN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 620 actions sur les 620 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société SOVAL de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Philippe VAUTRIN
Né à NANCY le 21 octobre 1965
De nationalité Française
Demeurant 7 Rue Jacques Anquetil, 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Philippe VAUTRIN accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de directeur général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Anne Pascale VAUTRIN
Née à BASTOGNE le 22 septembre 1963
De nationalité belge
Demeurant 7 Rue Jacques Anquetil, 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Anne Pascale VAUTRIN disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Anne Pascale VAUTRIN aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Anne Pascale VAUTRIN accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Philippe VAUTRIN

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire
Anne Pascale VAUTRIN

A stylized, handwritten signature in dark ink, featuring a large, prominent loop on the left and a series of horizontal strokes extending to the right.